



COMMUNE DE DINANT

VENTE DE BOIS

OBJET : Vente de bois de l'automne 2026.

La vente communale de bois de chauffage de l'automne 2026 aura lieu publiquement, le **mardi 13 octobre 2026 à 18h00'** en l'Hôtel de Ville de Dinant, salle du Conseil communal, 1^{er} étage.

La vente est réalisée aux clauses du Cahier Général des Charges approuvé par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 07 juillet 2016.

Ce cahier des charges peut être consulté auprès du DNF - Bureau du Cantonnement de Dinant, rue Daoust 14/3, et auprès de l'Administration communale – service de la Recette – rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Pour mémoire, rappel de quelques conditions générales, d'après le cahier des charges approuvé par arrêté du Gouvernement Wallon du 07 juillet 2016 :

- Les volumes, espèces et qualité des bois à vendre ne sont donnés au catalogue qu'à titre indicatif et sans garantie.
- Lors de la vente, tout adjudicataire doit présenter une **caution physique** (= personnelle), autre que son conjoint, qui doit signer avec lui le procès-verbal de vente.
- Une promesse de **caution bancaire ou un chèque certifié** est exigé si l'adjudicataire se porte acquéreur de 35 m³ de bois ou plus en un ou plusieurs lots.
- **Frais** de vente : **3 %** du prix principal.
TVA 2 % pour les assujettis;
- Un **état des lieux** est établi préalablement au permis d'exploiter et une **décharge** est délivrée en fin d'exploitation par le service forestier.

CLAUSES PARTICULIERES

- Les lots de la présente vente (bois de chauffage) sont vendus aux enchères.
- La vente sera organisée en 2 tours. Le 1^{er} tour sera réservé aux personnes domiciliées sur le territoire communal (se munir de sa carte d'identité), il ne sera attribué qu'un lot par ménage. Le second tour sera ouvert aux personnes également non domiciliées sur le territoire communal, sans limitation du nombre de lots par ménage.
- **Le paiement des lots se fera exclusivement via application bancaire (bancontact) disponible au service de la recette, à l'issue de la séance de vente.**
- Les lots invendus à l'issue des 2 tours seront remis en vente, sans nouvelle publicité, et **par soumissions uniquement, le mardi 27 octobre 2026 à 14h00'** en l'Hôtel de Ville de Dinant salle des Mariages, 1^{er} étage.
- **Délais d'exploitation** : pour tous les lots, l'abattage doit être terminé pour le **31 mars 2027** et la vidange pour le **31 août 2027**, sauf disposition contraire précisée en remarque au bas de la fiche de description du lot.
- Les lots qui ne seraient pas exploités à la date susdite reviendront d'office à la Commune propriétaire qui pourra les remettre en vente. La Commune se réserve toutefois le droit de faire exploiter les lots abandonnés, par la société de son choix aux frais du/des adjudicataires.
- Il ne sera accordé aucune prorogation de délai sans motif impérieux, à justifier au service forestier.
- Les branches et ramilles non façonnées doivent être soigneusement rangées en andains selon les indications du garde.
- **Exploitation suspendue pour raison de chasse** :
 - en octobre, novembre, décembre et janvier, la veille et le jour des battues ;
 - du 15 avril au 15 mai et du 15 juillet au 15 août : entre 18h00 le soir et 08h00 du matin.
- **Débardage et vidange** : doivent se faire suivant les indications du service forestier. Il est interdit de débarder par temps de dégel ou de pluie et de traîner les bois sur les chemins consolidés, sur les berges et dans le lit des cours d'eau.
- Visites des lots : sur demande, auprès des agents responsables des lots.

Lots 1 à 10 : OUDAR Denis – 0477/78.15.28

Lots 11, 12, 13, 21 : HAAS Rémy – 082/67.68.90

Lots 22 et 23 : BOONE Robin – 0479/86.55.33

Le Directeur général ff.,

Théotime TEMMERMAN



PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre,

Richard FOURNAUX



LOT 1

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

Page 1

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
 6,9505 Ha; 38 bois; cube moyen : 313 dm³; circ moyenne : 71 cm; 12 m3 grumes
 Comp/Pa : 43/1

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE L'ABBAYE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		FRENE		ERABLE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL			
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35 11,0		-	-	1	0,042 m³	-	-
45 14,5		1		2		-	-
55 17,5		4	0,781 m³	5	0,875 m³	-	-
65 20,5		3	0,762 m³	4	0,868 m³	-	-
75 24,0		3		1		-	-
85 27,0		4		4		-	-
95 30,0		2	4,166 m³	3	3,558 m³	-	-
105 33,5		-		-		-	-
115 36,5		1	0,847 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		18	6,556 m³	20	5,343 m³	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-

712/2026/3134/3/1 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 1

Le lot est constitué de bois en bordure de chemin et de parcelles agricoles. Prendre contact avec l'agriculteur si abattage dans la culture.

Tous les rémanents doivent être rentrés à l'intérieur de la coupe.

Les bois sont marqués de 2 flaches superposés.

Respecter les arbres morts et bio marqués d'un triangle fermé ou non.

Ne pas toucher aux bois marchands (bois marqués d'une flache de chaque côté + couleur rouge).

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
 6,9505 Ha; 41 bois; cube moyen : 188 dm³; circ moyenne : 50 cm; 8 m³ grumes; 1 m³ houppiers
 Comp/Pa : 43/1

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE L'ABBAYE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2		FRENE		ERABLE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-	-	3	-	-	-	-	-
35	11,0	-	-	9	0,477 m³	6	0,294 m³	-	-
45	14,5	1	-	4	-	7	-	-	-
55	17,5	-	0,097 m³	-	0,348 m³	-	0,651 m³	-	-
65	20,5	2	0,540 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	1	-	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3	3,803 m³	1	0,635 m³	-	-	-	-
105	33,5	1	0,879 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		11	5,319 m³	17	1,460 m³	13	0,945 m³	-	-
Houp./tail.			1 m³		-		-		-

712/2026/3134/3/2 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 2

Le lot est constitué de bois en bordure de chemin et de parcelles agricoles. Prendre contact avec l'agriculteur si abattage dans la culture.

Tous les rémanents doivent être rentrés à l'intérieur de la coupe.

Les bois sont marqués de 2 flaches superposés.

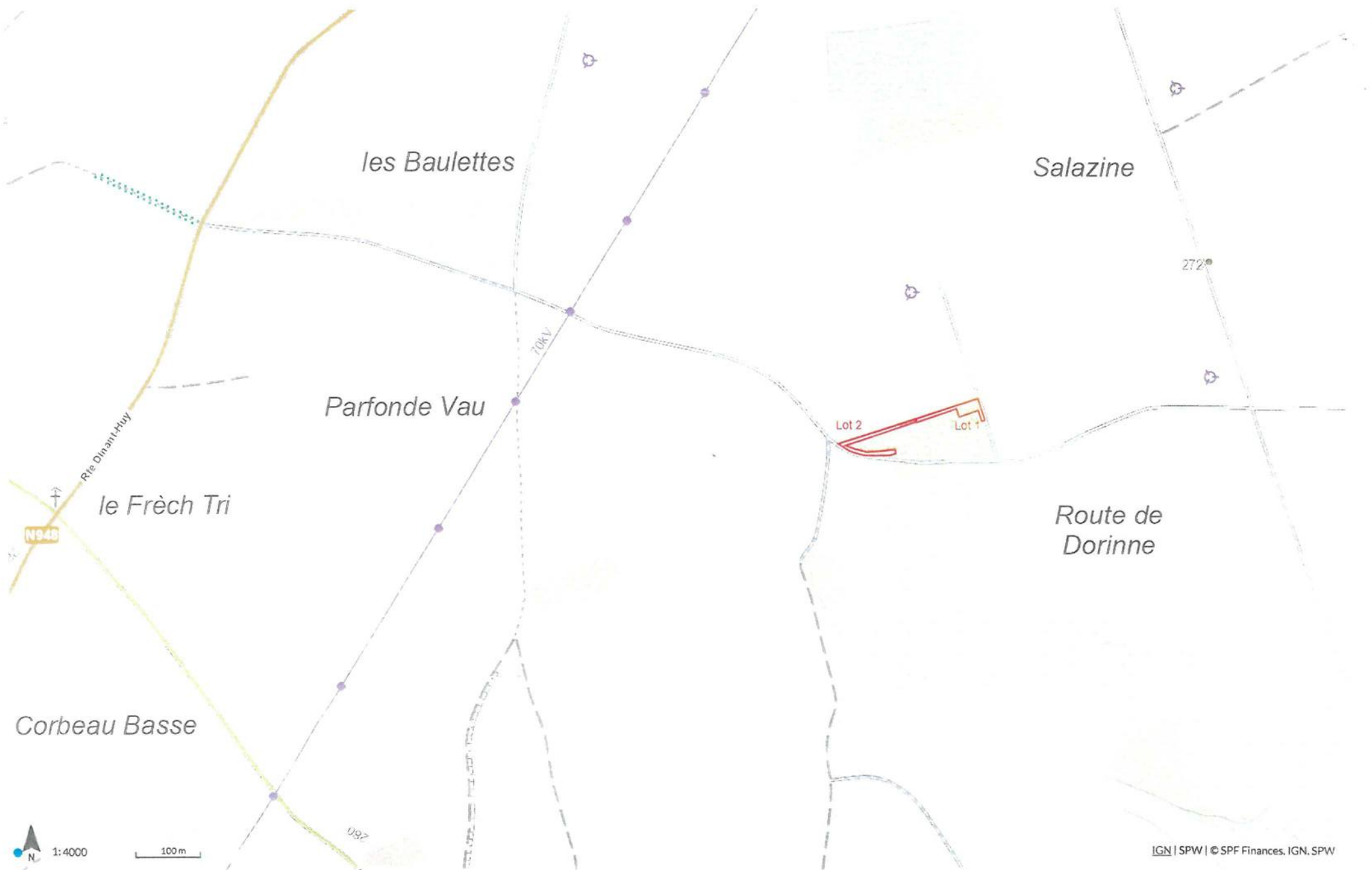
Respecter les arbres morts et bio marqués d'un triangle fermé ou non.

Ne pas toucher aux bois marchands (bois marqués d'une flache de chaque côté + couleur rouge).



Application Cigale DNF

Lots chauffage habitants 2026 - Dinant - lot n°2026/3134/3/1 et 2





Application Cigale DNF

Lots chauffage habitants 2026 - Dinant - lot n°2026/3134/3/1 et 2

Mon nom / organisme :

SPW - DGO3

LOT 3

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

Page 3

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
 0,6531 Ha; 86 bois; cube moyen : 124 dm³; circ moyenne : 43 cm; 11 m³ grumes
 Comp/Pa : 44/2

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE DE LOYI

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		HETRE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	13		6		-		-	
35	11,0	17	0,976 m³	7	0,485 m³	-	-	-	-
45	14,5	13		2		-		-	
55	17,5	10	3,506 m³	2	0,606 m³	-	-	-	-
65	20,5	10	2,880 m³	2	0,574 m³	-	-	-	-
75	24,0	4	1,608 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		67	8,970 m³	19	1,665 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

712/2026/3134/3/3 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 3

Respecter les arbres marqués d'un "R" et/ou par un triangle fermé ou non.

Ne pas toucher aux bois marchands (bois marqués d'une flache de chaque côté + couleur rouge) qui se trouvent éventuellement en bordure du lot chauffage.

LOT 4

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

Page 4

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
 0,6531 Ha; 74 bois; cube moyen : 125 dm³; circ moyenne : 44 cm; 9 m3 grumes
 Comp/Pa : 44/2

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE DE LOYI

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 4									
Espece	Coupe	Qualité	Type	HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	15		-		-		-	
35	11,0	17	0,998 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	13		4		-		-	
55	17,5	11	3,711 m³	3	1,017 m³	-	-	-	-
65	20,5	6	1,728 m³	3	0,861 m³	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1	0,912 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		64	7,349 m³	10	1,878 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/3/4 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 4

Respecter les arbres marqués d'un "R" et/ou par un triangle fermé ou non.

Ne pas toucher aux bois marchands (bois marqués d'une flache de chaque côté + couleur rouge) qui se trouvent éventuellement en bordure du lot chauffage.

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
 0,6531 Ha; 104 bois; cube moyen : 133 dm³; circ moyenne : 45 cm; 14 m3 grumes
 Comp/Pa : 44/2

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE DE LOYI

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 5								
Esèce	HETRE			FEUILLUS DIVERS				
Coupe	AMELIORATION			AMELIORATION				
Qualité	NORMAL			NORMAL				
Type	NORMAL			NORMAL				
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	16		1		-		-	
35 11,0	25	1,401 m³	2	0,125 m³	-	-	-	-
45 14,5	23		-		-		-	
55 17,5	18	6,266 m³	3	0,585 m³	-	-	-	-
65 20,5	11	3,344 m³	2	0,544 m³	-	-	-	-
75 24,0	1		-		-		-	
85 27,0	1	0,992 m³	1	0,563 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.	95	12 m³	9	1,817 m³	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

712/2026/3134/3/5 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 5

Respecter les arbres marqués d'un "R" et/ou par un triangle fermé ou non.

Ne pas toucher aux bois marchands (bois marqués d'une flache de chaque côté + couleur rouge) qui se trouvent éventuellement en bordure du lot chauffage.

Bois marqués de 2 flaches superposées.

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
0,6531 Ha; 112 bois; cube moyen : 135 dm³; circ moyenne : 45 cm; 15 m3 grumes
Comp/Pa : 44/2

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE DE LOYI

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 6		HETRE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	20		-		-		-	
35	11,0	24	1,396 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	28		1		-		-	
55	17,5	15	6,211 m³	4	0,888 m³	-	-	-	-
65	20,5	14	4,256 m³	1	0,272 m³	-	-	-	-
75	24,0	4	1,696 m³	1	0,421 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		105	14 m³	7	1,581 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/3/6 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 6

Respecter les arbres marqués d'un "R" et/ou par un triangle fermé ou non.

Ne pas toucher aux bois marchands (bois marqués d'une flache de chaque côté + couleur rouge) qui se trouvent éventuellement en bordure du lot chauffage.

Bois marqués d'une flache.

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
0,6531 Ha; 79 bois; cube moyen : 185 dm³; circ moyenne : 50 cm; 15 m3 grumes
Comp/Pa : 44/2

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE DE LOYI

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 7		HETRE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	3		3		-		-	
35	11,0	4	0,229 m³	10	0,587 m³	-	-	-	-
45	14,5	4		23		-		-	
55	17,5	1	0,653 m³	14	5,214 m³	-	-	-	-
65	20,5	5	1,520 m³	3	0,816 m³	-	-	-	-
75	24,0	1		4		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	-	0,424 m³	2	3,058 m³	-	-	-	-
105	33,5	-		1		-		-	
115	36,5	-	-	1	2,110 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		18	2,826 m³	61	12 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

712/2026/3134/3/7 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 7

Respecter les arbres marqués d'un "R" et/ou par un triangle fermé ou non.

Ne pas toucher aux bois marchands (bois marqués d'une flache de chaque côté + couleur rouge) qui se trouvent éventuellement en bordure du lot chauffage.

Bois marqués de 2 flaches superposées.

LOT 8

Cantonement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

Page 8

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
 0,5975 Ha; 74 bois; cube moyen : 148 dm³; circ moyenne : 49 cm; 11 m3 grumes
 Comp/Pa : 44/3

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE DE LOYI

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 8		HETRE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		2		-		-	
35	11,0	8	0,403 m³	3	0,181 m³	-	-	-	-
45	14,5	23		5		-		-	
55	17,5	20	6,216 m³	-	0,540 m³	-	-	-	-
65	20,5	9	2,439 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		1		-		-	
85	27,0	1	0,810 m³	-	0,379 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		63	9,868 m³	11	1,100 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/3/8 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 8

Respecter les arbres marqués d'un "R" et/ou par un triangle fermé ou non.

Ne pas toucher aux bois marchands (bois marqués d'une flache de chaque côté + couleur rouge) qui se trouvent éventuellement en bordure du lot chauffage.

Bois marqués de 2 flaches superposées.

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
 0,5975 Ha; 107 bois; cube moyen : 120 dm³; circ moyenne : 45 cm; 13 m3 grumes
 Comp/Pa : 44/3

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE DE LOYI

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 9		HETRE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	3		3		-		-	
35	11,0	30	1,503 m³	8	0,475 m³	-	-	-	-
45	14,5	25		5		-		-	
55	17,5	16	5,712 m³	5	1,495 m³	-	-	-	-
65	20,5	8	2,168 m³	1	0,272 m³	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	-	0,714 m³	1	0,481 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		84	10 m³	23	2,723 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/3/9 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 9

Respecter les arbres marqués d'un "R" et/ou par un triangle fermé ou non.

Ne pas toucher aux bois marchands (bois marqués d'une flache de chaque côté + couleur rouge) qui se trouvent éventuellement en bordure du lot chauffage.

Bois marqués d'une flache.

LOT 10

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

Page 10

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
 8,9179 Ha; 44 bois; cube moyen : 171 dm³; circ moyenne : 48 cm; 8 m3 grumes
 Comp/Pa : 44/1

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE DE LOYI

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 10		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
				AMELIORATION					
				NORMAL					
				NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	9		-		-		-	
35	11,0	9	0,738 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	9		-		-		-	
55	17,5	4	1,815 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	1,088 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	7		-		-		-	
85	27,0	2	3,870 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		44	7,511 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/3/10 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 10

Respecter les arbres marqués d'un "R" et/ou par un triangle fermé ou non.

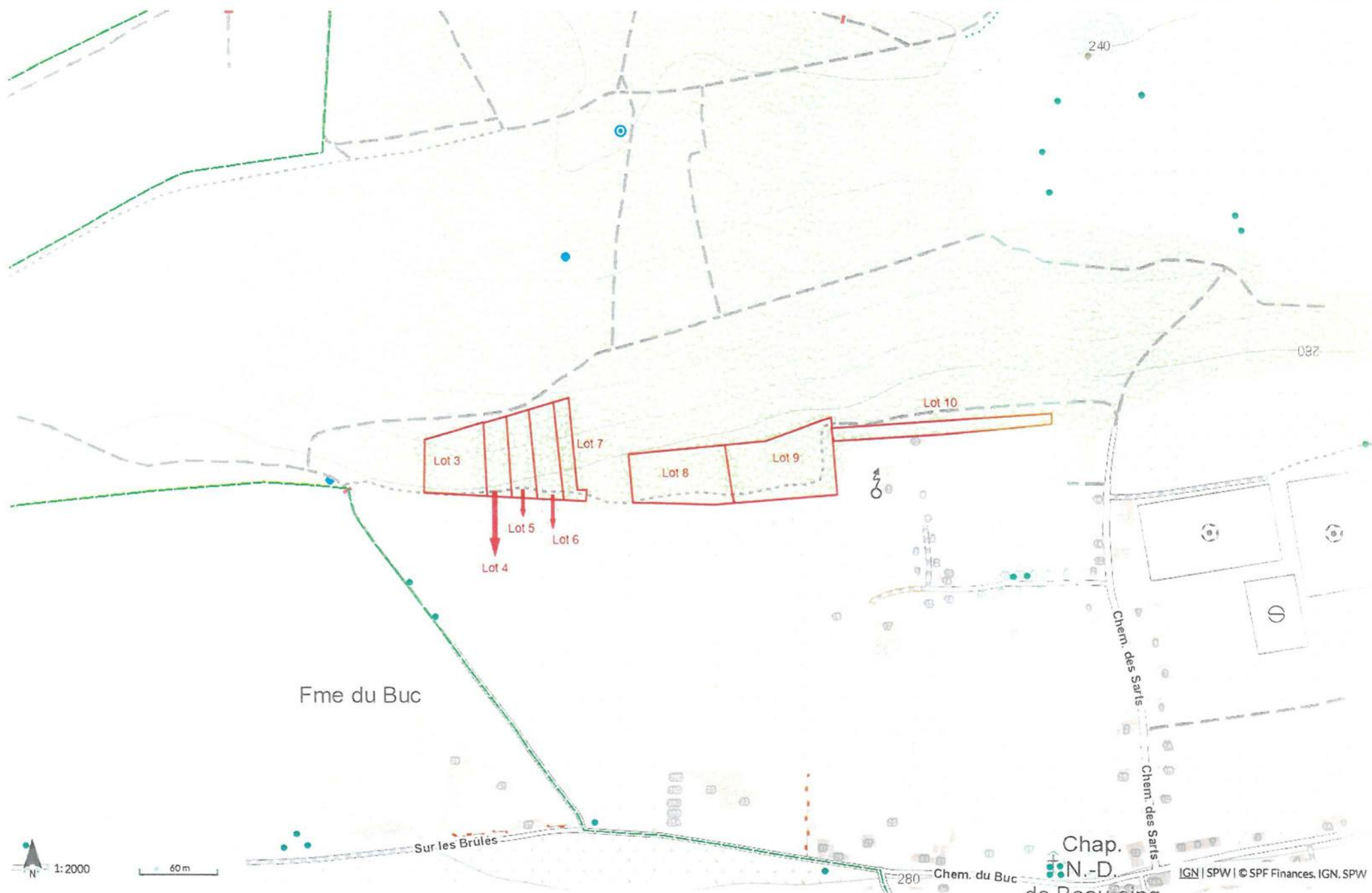
Ne pas toucher aux bois marchands (bois marqués d'une flache de chaque côté + couleur rouge) qui se trouvent éventuellement en bordure du lot chauffage.

Lot situé en bord de sentier.



Application Cigale DNF

Lots chauffage habitants 2026 - Dinant - lot n°2026/3134/3/3 à 10





Application Cigale DNF

Lots chauffage habitants 2026 - Dinant - lot n°2026/3134/3/3 à 10

Mon nom / organisme :

SPW - DGO3

INFORMATIONS : HAAS Rémy, 082/67.68.90,
 0,5207 Ha; 13 bois; cube moyen : 1162 dm³; circ moyenne : 113 cm; 15 m3 grumes
 Comp/Pa : 34/2

Lieu(x) - dit(s)

NOIRMONT - MONT. DES VACHES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 11		HETRE							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	2	0,576 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	-	0,941 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	2	3,992 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	1	4,577 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	2,110 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	2,907 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		13	15 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

712/2026/3134/3/11 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 11

Abattage au ras du sol.

Ne pas appuyer les tas de bois sur les réserves (arbres non délivrés).

Numéro du lot à la griffe sur tous les bois en chiffre romain (XI).

LOT 12

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

Page 12

INFORMATIONS : HAAS Rémy, 082/67.68.90,
 0,5207 Ha; 14 bois; cube moyen : 1300 dm³; circ moyenne : 121 cm; 18 m3 grumes
 Comp/Pa : 34/2

Lieu(x) - dit(s)

NOIRMONT - MONT. DES VACHES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 12		HETRE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		CHAUFFAGE							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	3		-		-		-	
95	30,0	-	1,617 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	3	5,099 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	2		-		-		-	
145	46,0	1	6,494 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	1	4,994 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		14	18 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/3/12 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 12

Abattage au ras du sol.

Ne pas appuyer les tas de bois sur les réserves (arbres non délivrés).

Numéro du lot à la griffe sur tous les bois en chiffre romain (XII).

INFORMATIONS : HAAS Rémy, 082/67.68.90,
 0,8492 Ha; 119 bois; cube moyen : 143 dm³; circ moyenne : 46 cm; 17 m3 grumes
 Comp/Pa : 34/4

Lieu(x) - dit(s)

NOIRMONT - MONT. DES VACHES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 13		CHENE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	11		20		-		-	
35	11,0	17	0,869 m³	14	0,910 m³	-	-	-	-
45	14,5	16		4		-		-	
55	17,5	9	2,907 m³	2	0,696 m³	-	-	-	-
65	20,5	5	1,240 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	8		1		-		-	
85	27,0	8		-		-		-	
95	30,0	1	7,359 m³	-	0,337 m³	-	-	-	-
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	1	2,669 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		78	15 m³	41	1,943 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/3/13 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 13

Abattage au ras du sol.

Ne pas appuyer les tas de bois sur les réserves (arbres non délivrés).

Numéro du lot à la griffe sur tous les bois en chiffre romain (XIII) au début et à la fin de la parcelle.

LOT 21

Cantonement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

Page 14

INFORMATIONS : HAAS Rémy, 082/67.68.90,
1,9088 Ha; 34 bois; cube moyen : 323 dm³; circ moyenne : 60 cm; 11 m3 grumes
Comp/Pa : 5/1

Lieu(x) - dit(s)

RECOPIAT

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 21		FRENE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	SANITAIRE		SANITAIRE					
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	4		-		-		-	
35	11,0	2	0,100 m³	4	0,148 m³	-	-	-	-
45	14,5	1		5		-		-	
55	17,5	3	0,643 m³	3	0,679 m³	-	-	-	-
65	20,5	1	0,270 m³	1	0,193 m³	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	-	1,664 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	3	4,499 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2	2,798 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		21	9,974 m³	13	1,020 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/3/21 Tri 008

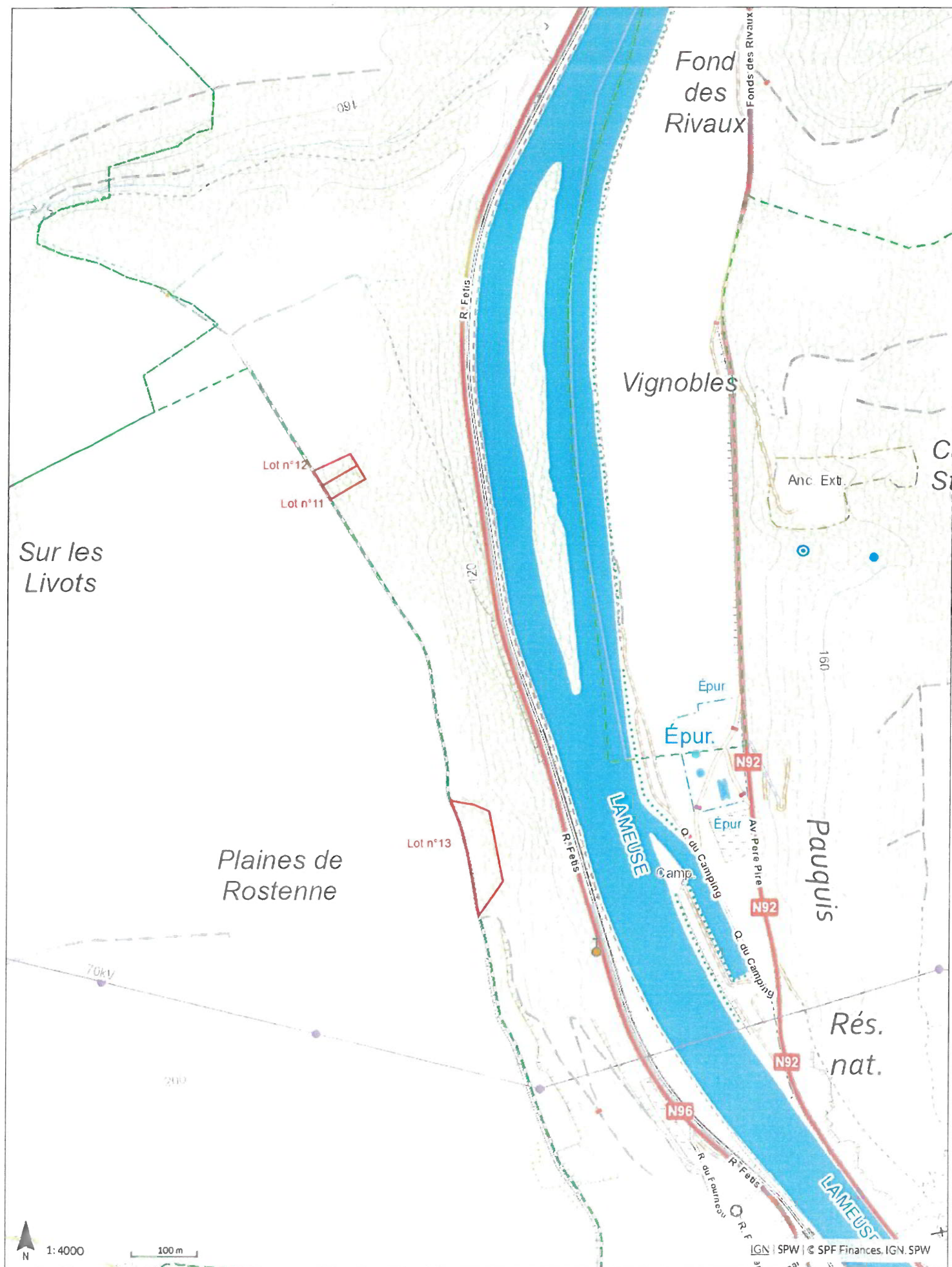
Remarques éventuelles pour le lot 21

Cubage par hauteur totale.



Application Cigale DNF

Lots chauffage habitants 2026 - Dinant - lots n°2026/3134/3/11, 12 et 13





Application Cigale DNF

Lots chauffage habitants 2026 - Dinant - lots n°2026/3134/3/11, 12 et 13

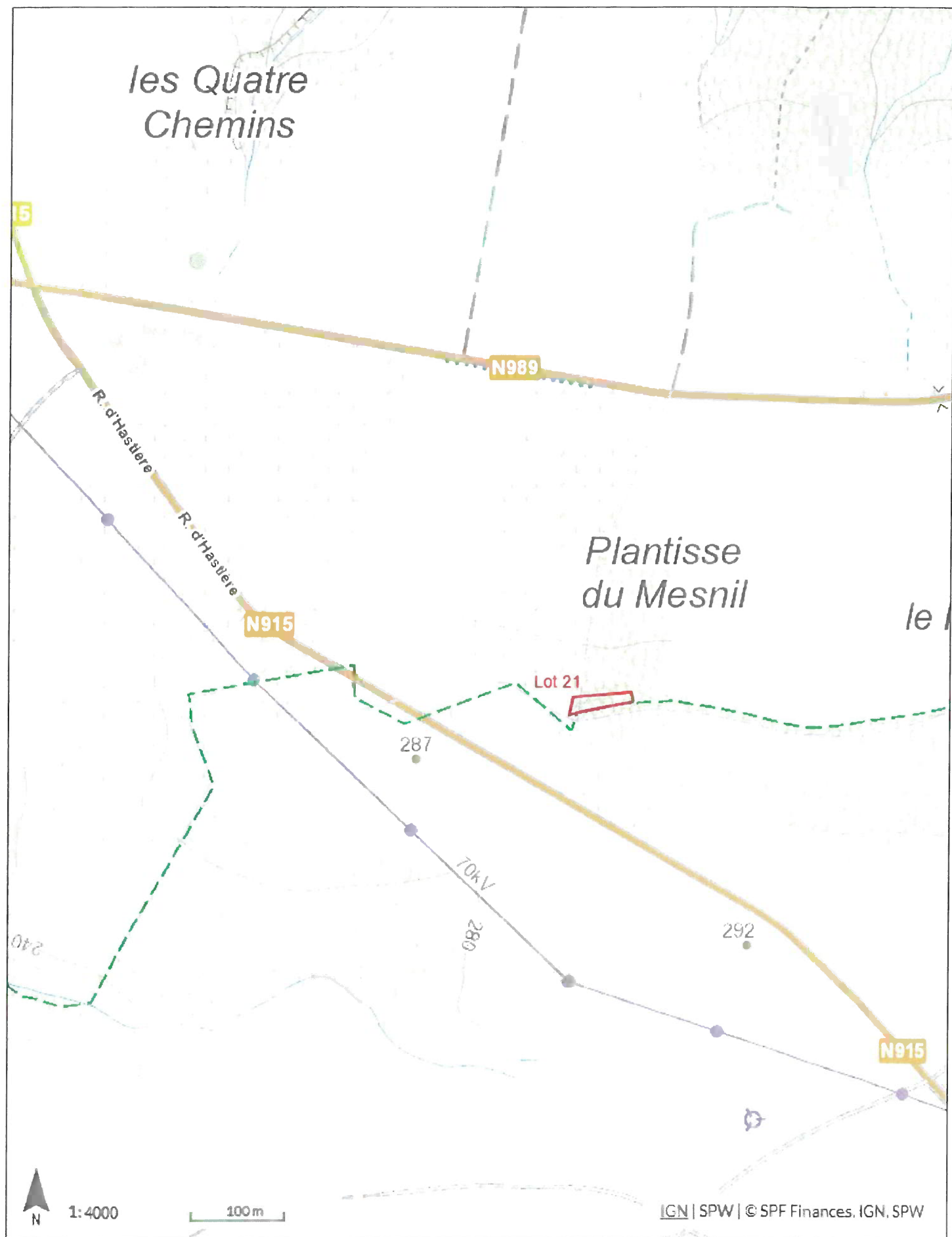
Mon nom / organisme :

SPW - DGO3



Application Cigale DNF

Lots chauffage habitants 2026 - Dinant - lot n°2026/3134/3/21





Application Cigale DNF

Lots chauffage habitants 2026 - Dinant - lot n°2026/3134/3/21

Mon nom / organisme :

SPW

LOT 22

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

Page 15

INFORMATIONS : BOONE Robin, 082 67 68 90, 0479 86 55 33
 5,9327 Ha; 10 bois; cube moyen : 1146 dm³; circ moyenne : 92 cm; 11 m3 grumes; 6 m³ houppiers
 Comp/Pa : 17/1

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE GREVY - NESEE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 22		FRENE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	SECURITE		SECURITE					
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		2		-		-	
35	11,0	-	-	1	0,055 m³	-	-	-	-
45	14,5	-		1		-		-	
55	17,5	-	-	-	0,065 m³	-	-	-	-
65	20,5	1	0,270 m³	1	0,162 m³	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	-	-	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	1	2,016 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	1	5,414 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	3,476 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	11 m³	5	0,282 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			6 m³		-		-		-

712/2026/3134/3/22 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 22

Cubage par hauteur totale. Mesures prises à 1,50 m au compas.

Sécurisation d'un chemin de promenade.

Attention certains bois doivent être coupés à hauteur du trait de couleur.

Site Natura 2000 n° BE350021 - " Vallée de la Lesse en aval de Houyet".

LOT 23

Cantonement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

Page 16

INFORMATIONS : BOONE Robin, 082 67 68 90, 0479 86 55 33
 5,9327 Ha; 45 bois; cube moyen : 160 dm³; circ moyenne : 46 cm; 7 m³ grumes; 1 m³ houppiers et 2 m³ houpp./taill.
 Comp/Pa : 17/1

Lieu(x) - dit(s)

TIENNE GREVY - NESEE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 23		CHENE		FEUILLUS DIVERS			
Espece	Coupe	SECURITE		SECURITE			
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE			
		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-	-	20	-	-	-
35	11,0	-	-	6	0,314 m³	-	-
45	14,5	-	-	6	-	-	-
55	17,5	-	-	4	0,818 m³	-	-
65	20,5	-	-	1	0,146 m³	-	-
75	24,0	-	-	1	-	-	-
85	27,0	-	-	3	-	-	-
95	30,0	-	-	-	1,488 m³	-	-
105	33,5	-	-	1	-	-	-
115	36,5	-	-	1	1,402 m³	-	-
125	40,0	-	-	1	-	-	-
135	43,0	-	-	1	3,022 m³	-	-
Totaux Gr.		-	-	45	7,190 m³	-	-
Houp./taill.		-	2 m³	-	1 m³	-	-

712/2026/3134/3/23 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 23

Cubage par hauteur totale. Mesures prises à 1,50 m au compas.

Sécurisation d'un chemin de promenade.

Attention, certains bois doivent être coupés à hauteur du trait de couleur.

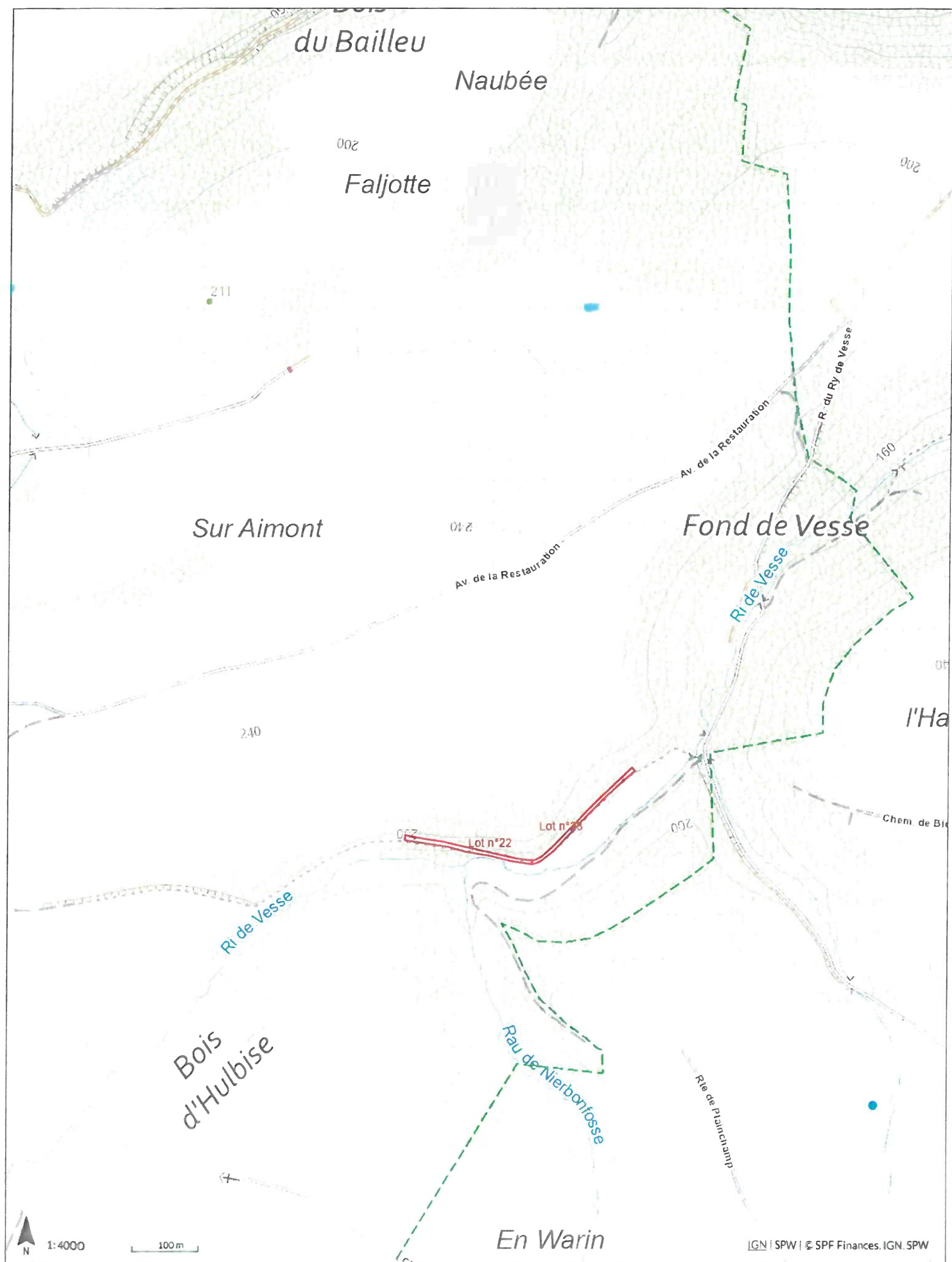
INTERDICTION de prendre les grumes au sol avec un triangle de couleur dessus.

Site Natura 2000 n° BE350021 - " Vallée de la Lesse en aval de Houyet".



Application Cigale DNF

Lots chauffage habitants 2026 - Dinant - lot n°2026/3134/3/22 et 23





Application Cigale DNF

Lots chauffage habitants 2026 - Dinant - lot n°2026/3134/3/22 et 23

Mon nom / organisme :

SPW - DGO3

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR))	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°	
☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
☐ soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;	
☐ soit je paie immédiatement au comptant, séance tenante, par :	
☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement.	
Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).

Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m³
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL	GSM
(REPRESENTE PAR))	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
✓ Je présente comme caution physique :	
NOM PRENOM :	
ADRESSE	
.....	
TEL GSM	
PROFESSION :	
✓ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges :	
☐ soit immédiatement au comptant, séance tenante, par :	
☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ;	
☐ en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ;	
☐ soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettons.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement)	
.....	
.....	
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire)	
.....	
domicilié à (adresse)	
.....	
à concurrence d'un montant total et maximum de €	
soit (en toutes lettres) euros,	
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (date de la vente + 4 mois)

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le (date de la vente + 4 mois)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)

domicilié à (*adresse*)

à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra

le (*date*) (**)

à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire

(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

→ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :

déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :

.....euros
délivrée par (organisme de cautionnement)

afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (soumissionnaire)

lors de la vente de bois du (date)

à (lieu)

☐ a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (en toutes lettres) euros
frais et TVA compris

☐ n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (<i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i>)	
à l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (<i>nom et prénom du soumissionnaire</i>) domicilié à (<i>adresse</i>)	
à concurrence d'un montant total et maximum de € (1) soit (<i>en toutes lettres</i>) euros, laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris, tous de la vente qui s'est tenue le (<i>date</i>) à (<i>lieu</i>)	
(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA	
Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :	
..... €	le au plus tard
..... €	le
..... €	le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 28 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
NE LE A	
En sa qualité de :	
☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituent le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE
.....

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

☐ administrateur-délégué de l'entreprise

☐ gérant de l'entreprise

☐ entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE
.....

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

☐ avant exploitation

☐ après exploitation

☐ sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

☐ pour le lot de la vente du à

Fait à, le

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :

DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après :	
NOM PRENOM :	
ADRESSE	
.....	
TEL GSM.....	
FAX	
(REPRESENTANT L'ENTREPRISE)	
Je demande une prorogation relative aux compartiments n°	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituent le lot n° de la vente du	
qui a été adjudgé pour un prix total, hors frais, de : €	
Nature de la coupe :	
Permis d'exploiter délivré le :	
Echéance du délai d'exploitation initial :	
Volume initial de la coupe : m ³	
Volume restant sur pied : m ³	
Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha	
Je sollicite :	
☐ une première prorogation	☐ du délai d'abatlage
☐ une seconde prorogation	☐ du délai de vidange
Pour une durée de :	
☐ 1 trimestre	☐ 2 trimestres
☐ 3 trimestres	☐ 4 trimestres

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abatlage débute à l'expiration du délai d'abatlage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abatlage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est ☐ confirmée au (date)
☐ refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) : €
 Date de fin d'abattage :
 = Nombre de trimestres : ☐ ☐ ☐ ☐ x (*) x 1%
 + ☐ ☐ ☐ ☐ x (*) x 2% = €

Vidange Rappel surface non vidangée (**) : ha
 Date de fin de vidange :
 = Nombre d'années : ☐ ☐ x (**) x 370,00 € = €

Total = €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date

L'Agent des Forêts



o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date

Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
 Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date

Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
 L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
 (si réalisé, le joindre en annexe).

Date

L'Agent des Forêts



o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date

Le Chef de Cantonnement



o Décision du Directeur

La demande de prorogation est ☐ confirmée au
☐ refusée

Motivation :

Date

Le Directeur



o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional /
 Directeur financier communal

Date

Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire
 et au Receveur régional / Directeur financier communal, par
 copie de l'original

Date

Le Directeur

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
NE LE	A
En sa qualité de :	
☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constitue le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges :	
☐ OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation.	
☐ NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date			
Heure			
Je soussigné, chef de cantonnement à			
NOM	PRENOM :		
GRADE			
accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à :			
NOM	PRENOM :		
ADRESSE			
.....			
TEL.....	GSM.....		
NE LE	A		
en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.			
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n°.....			
de la forêt de			
située dans le cantonnement de			
sur le triage de			
qui constituait le lot n° de la vente du			
adjudgé à			

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)